

## PARTIE IV.—REPRESENTANTS DU CANADA DANS LES AUTRES PAYS.\*

### Section 1.—Représentants dans les autres parties de l'Empire.

Les colonies de l'Amérique du Nord avaient dès leurs débuts accrédité à Londres un représentant dont la mission était économique autant que diplomatique; au dix-huitième siècle, on s'aperçut que ce système constituait un moyen de communication avec le gouvernement britannique bien supérieur à des visites officielles occasionnelles ou à une simple correspondance. Edmund Burke, le grand homme d'Etat britannique, fut pendant quelques années après 1771 agent de la colonie de New-York. Entre toutes les colonies canadiennes, la Nouvelle-Ecosse fut la première à adopter ce système, sa législature ayant envoyé un agent à Londres en 1761; le Nouveau-Brunswick suivit cet exemple en 1786, le Haut-Canada en 1794, le Bas-Canada en 1812 et la Colombie Britannique en 1857. Après la Confédération, plusieurs des vieilles provinces continuèrent et même accentuèrent l'habitude de nommer des agents de la Couronne ou agents généraux comme on le peut voir par ce qui suit:

*Ile du Prince-Edouard.*—La province d'Ile du Prince-Edouard a nommé son premier agent officiel à Londres, Angleterre, par ordre en conseil du 14 mai 1902. L'agent est resté en fonction jusqu'à sa résignation le 17 août 1917. Depuis 1917, la province est restée sans agent général en Angleterre ou ailleurs.

*Nouvelle-Ecosse.*—Le premier agent général de la Nouvelle-Ecosse fut nommé par ordre en conseil le 24 octobre 1885. Cette nomination était purement honoraire mais plus tard la Législature crut devoir y attacher un salaire. La position n'a jamais été abolie bien que le dernier titulaire fût mort en 1929 et que depuis la fin de l'année fiscale 1932 les crédits ne contiennent aucun item pour la rémunération d'un agent.

*Nouveau-Brunswick.*—La province de Nouveau-Brunswick a ouvert un bureau de représentation à Londres le 6 avril 1887. Le dernier titulaire est décédé en 1920; il n'a pas eu de successeur et son bureau a été clos.

*Québec.*—Cette province a nommé son premier "agent général au Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande" le 7 août 1911, bien que la position eût été créée en 1908, la loi à cet effet devant être effective par proclamation. Cette position est encore en existence. L'agent général est à Londres.

*Ontario.*—En 1872, le gouvernement d'Ontario avait des agents dans les différents centres importants d'Angleterre, Ecosse et Irlande s'occupant principalement d'immigration. Plus tard ces agences ont été abolies, excepté celle de Londres. Ce n'est que depuis les quinze ou vingt dernières années que le qualificatif "agent général" a été donné au représentant de la province à Londres. Le bureau de Londres a été fermé le 31 août 1934.

*Manitoba.*—Le gouvernement provincial du Manitoba n'a jamais eu d'agent ou d'agent général à Londres.

*Saskatchewan.*—La province de Saskatchewan est représentée par un de ses officiers à la Canada House mais n'a jamais créé une position d'agent général.

*Alberta.*—Un office d'agent général de la province d'Alberta a été créé à Londres le 2 février 1927 par une ordonnance du lieutenant-gouverneur en conseil. Ce bureau a été aboli le 31 août 1933.

\*Revisé par le ministère des Affaires Extérieures, Ottawa.